

## Décision du directeur n°2016-220

Le Parc national des Calanques, établissement public administratif ayant son siège à Impasse Paradou – Bât A4 – 13009 MARSEILLE – SIRET 130 016 793 00015 et représenté par son Directeur, ci-après désigné par le « Parc national des Calanques » ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 331, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2013 portant nomination de M. François BLAND, directeur de l'établissement public Parc national des Calanques à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'instruction comptable ;

Vu la délibération n° CA 2013-11.23 du conseil d'administration du Parc national des Calanques déléguant certaines compétences au directeur ;

### DECIDE

#### Article unique

L'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un accord-cadre sur la réalisation de journées de formations, dits Ateliers Esprit Parc national, dans le cadre du programme de qualification de l'offre touristique durable.

Les membres de ce groupement sont :

- Le parc national des Calanques,
- Le parc national des Écrins,
- Le parc national du Mercantour,
- Le parc national de la Vanoise,
- Le parc national de Port-Cros.

Les modalités de participation financière de chacun des membres du groupement et les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire en charge de l'application et du suivi de l'exécution de l'accord cadre sont fixées dans la convention constitutive.

Le Parc national de Port-Cros est coordonnateur de ce groupement.

Marseille, le 02 août 2016

Le directeur,

Pour le Directeur,

Nicolas CHARDIN  
Directeur Adjoint



François BLAND